Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_05-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 18 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2025

VENTE DE BUTS DE FOOTBALL À LA COMMUNE DE SAINT-FRÉGANT

RAPPORT N°05-07/2025

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_05-DE

Dans le cadre de la remise aux normes du terrain de grand jeu de Rozvenni, la Commune souhaite vendre ses buts. Il y a 4 buts petits formats et 2 buts grands formats.

Les premiers ont cinq ans. Au vu de leur vétusté, le prix de vente serait de 300 € chaque au lieu de 850 €.

Pour les deuxièmes, d'une vétusté de 9 ans, le prix de vente serait de 150 € chaque au lieu de 1 000 €.

La Commune de Saint-Frégant est intéressée par l'achat de tous les buts.

Par conséquent, je vous propose de vendre les 6 buts de foot à la ville de Saint-Frégant pour un montant de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_05-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**05-07/2025**
Réunion du 24 novembre 2025

VENTE DE BUTS DE FOOTBALL À LA COMMUNE DE SAINT-FRÉGANT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER (arrivée à 18h47), Daniel GODEC, Hervé LOUARN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER (arrivée à 18h31), Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN

Absents :
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à David KERLAN
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de vendre les 6 buts de foot à la ville de Saint-Frégant pour un montant de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_05-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	arrivée à 18h47 — Procuration à Philippe COAT
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN
COLLOMBAT Muriel	

LOUARN Hervé	
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration à LGL
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	Procuration à David KERLAN
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	arrivé à 18h31
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	Absent
BIHANNIC Pascale	Excusée